

## Newsletter Septembre 1999

### Communiqué de presse

Contact: Vivienne Gaskell  
Vice President, Corporate Communications  
Tel 32.10 - 47 59 71

Louvain-la-Neuve, Belgium  
30 septembre 1999.

### **IBA : Corporate Governance et indépendance**

Dans le cadre de sa croissance et dans la perspective de l'ouverture toujours plus grande de son capital, confirmée récemment par l'annonce d'une prochaine augmentation de capital, IBA convoque une Assemblée Générale extraordinaire pour ce lundi 18 octobre à 11.00 dans les locaux de la société afin d'apporter certaines modifications aux statuts.

Conformément aux recommandations en matière de corporate governance, les propositions qui y seront faites visent à imposer dorénavant un équilibre au sein du conseil d'administration entre administrateurs indépendants, administrateurs exécutifs et administrateurs représentant les actionnaires. Acceptées par l'Assemblée Générale, elles permettraient à IBA de disposer d'un conseil composé de 12 membres répartis équitablement entre ces différentes composantes et de renforcer encore l'expertise de ses membres.

En outre, les règles relatives aux conflits d'intérêts seront renforcées, tandis que le droit de vote fera l'objet de limitations, afin d'empêcher qu'un seul actionnaire ne soit en mesure d'imposer sa volonté à l'Assemblée Générale.

Il est rappelé par ailleurs qu'une convention d'actionnaires, regroupant les actionnaires stables de la société, soit BELGABEAM, IRE, UCL/SOPARTEC et TENET, totalisant entre eux à l'heure actuelle plus de 58 % des actions, prévoit un engagement de conserver une large partie de ces actions jusqu'en juin 2003.

Ces nouvelles dispositions répondent non seulement à la volonté de la société de répondre à un plus grand souci de transparence et d'efficacité mais également à celle de préserver à IBA son identité belge tout en lui permettant de poursuivre sa croissance en la finançant sur le marché des capitaux.

[Pour tout complément d'information, veuillez nous contacter.](#)